



Avis public

Demande d'autorisation d'un usage conditionnel

District électoral de la Madeleine

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance que son Conseil tiendra le **mardi 17 décembre 2024 à 19 h**, la Ville de Trois-Rivières statuera sur une demande d'usage conditionnel.

La nature de la demande vise à autoriser un usage C7c pour l'opération d'une compagnie de déneigement à petite échelle comme usage dérogatoire de remplacement sur le lot 3 014 353 du cadastre du Québec situé au 94 de la rue Vivier.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il statue sur celle-ci en se présentant à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières à la date et à l'heure ci-dessus indiquées.

Trois-Rivières, ce 30 novembre 2024

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002